



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 8/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Tarifs à compter de l'édition 2023 – Manifestation municipale « L'Exception'ELLES »

Considérant que la commune de Vif, organise chaque année, au mois de mars, en lien avec la journée Internationale des droits des femmes, un jeu de piste 100% féminin « L'Exception'ELLES », consacré essentiellement aux femmes et aux jeunes filles de la région grenobloise.

Le Maire

DÉCIDE

De fixer à compter de l'édition 2023, les tarifs au droit d'inscription de cette manifestation municipale au prix unique de 30€ (trente euros) par équipe. Par ailleurs, la commune proposera quatre inscriptions gratuites qui seront distribuées aux mécènes ou aux bénévoles impliqués dans l'organisation de l'événement.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 23.01.23

**Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire**

Guy Genet

